

Statut de la femme

Madame l'Orateur, je passe maintenant à la page 43 pour lire un autre passage sur l'écart économique. Le voici:

Quant à l'écart des gains entre les hommes et les femmes dans la population active, les disparités ne sont que trop évidentes. De fait, en dollars réels gagnés, on constate que, dans certains cas, l'écart va grandissant. Par exemple, entre 1969 et 1972, l'écart, en dollars, entre les gains déclarés des hommes et des femmes a augmenté dans trente-sept occupations sur un total de soixante-quatorze.

Il semble que cet écart croissant soit surtout imputable à la pratique courante qui consiste à augmenter les taux de salaire sur une base procentuelle uniforme. Par exemple, si dans une occupation donnée, un travailleur est payé \$3 l'heure mais que la travailleuse ne reçoit que \$2.50 l'heure, il est évident qu'une augmentation uniforme de 6% creusera l'écart qui les sépare.

La solution ne réside pas seulement dans l'application du principe « travail égal, salaire égal ». Il importe en outre de donner aux femmes des chances égales dans le monde du travail de façon à supprimer les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à l'activité économique du Canada. Pour atteindre ce but, il faut, entre autres, faire en sorte que les femmes se préparent elles-mêmes en acquérant l'instruction et la spécialisation nécessaires dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles techniques de notre pays.

Il est bien facile aux députés de l'opposition et aussi à certains organismes de déclarer que le gouvernement actuel n'a pas fait assez. Cependant, ce n'est que tout récemment que les 51 p. 100 de la population ont commencé à se sensibiliser. Ce n'est qu'en prenant connaissance de la situation qui existe dans l'emploi que les femmes peuvent commencer à identifier les objets de leur mécontentement, à se concerter et à s'organiser de manière à utiliser l'importante proportion qu'elles constituent pour manifester leur mécontentement et exiger une meilleure éducation, de meilleures lois et des postes plus importants. De cette façon, les femmes pourront revendiquer des choses au nom d'autres femmes comme la création de garderies dans toutes les provinces.

En ce qui concerne les femmes avocats, par exemple, quand une cliente se présente à un cabinet au sujet d'un problème de famille, la plupart du temps l'avocat ne peut s'empêcher de penser en la considérant: «Je suppose que si j'étais son mari je chercherais à divorcer ou à me séparer d'elle», et c'est la femme avocat qui s'occupe du problème. C'est une attitude typique chez la plupart des hommes de loi, du moins chez ceux qui me l'ont signalé.

Les femmes commencent à se rendre compte qu'elles aussi peuvent faire un bon travail. Après avoir pris conscience de ce fait, avec le temps elles changeront d'attitude. Il est facile de se dissimuler derrière le syndrome de la vie active quand les femmes elles-mêmes ne savent pas quoi faire à cause de leurs sentiments mixtes sur leur propre rôle. Ce n'est pas seulement en légiférant que nous apporterons un changement et que nous deviendrons tous égaux—c'est en tentant de changer les attitudes et de faire comprendre aux gens que les femmes peuvent être aussi efficaces qu'un homme dans le monde du travail, que ce soit dans des écoles professionnelles, dans des universités, au gouvernement ou au foyer.

L'Orateur suppléant (M^{me} Morin): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

[M^{lle} Campbell.]

● (2210)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—LA RÉDUCTION DES DROITS DE DOUANE SUR LES PNEUS—DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Madame l'Orateur, j'ai adressé l'autre jour un certain nombre de questions au ministre des Finances (M. Turner) concernant les difficultés que connaissent à l'heure actuelle les fabricants de pneus automobiles canadiens. Les réponses que j'ai reçues se sont révélées décevantes. Je désire donc poursuivre la question plus avant maintenant au débat d'ajournement.

Nous avons récemment été de nouveau témoins d'un cas où la politique économique du gouvernement libéral a mis les Canadiens dans une position économique précaire. A Whitby Tire à Whitby, en Ontario, 290 ouvriers ont été licenciés pour une période indéterminée. La compagnie invoque le ralentissement économique dans l'industrie automobile comme cause du licenciement du personnel, mais les faits le démentent. En effet le chiffre des ventes indique que le volume des affaires a légèrement augmenté, encore que les bénéfices aient un petit peu baissé. De toute évidence, du point de vue de la société, il s'agissait d'une décision micro-économique fondée uniquement sur le principe de la maximisation du bénéfice.

Les travailleurs unis du caoutchouc, qui, soit dit en passant, rapportent que 2,000 de leurs 18,000 membres ont été mis à pied, voient en partie comme raison des licenciements à Whitby le résultat d'une réduction tarifaire de 17½ p. 100 à 12½ p. 100 sur les pneus et les chambres à air importés. C'est sans doute, un facteur, mais la raison véritable dépasse de beaucoup le taux tarifaire.

Depuis 1965, le Canada a enregistré un déficit commercial dans l'industrie du pneu et de la chambre à air, sauf en 1967. Le déficit total à la fin de 1974 s'élevait à 298 millions de dollars. Pour 1974 seulement, le déficit a été de 155 millions, soit une augmentation de 600 p. 100 par rapport à 1973 et la tendance ne donne aucun indice de changement. Les chiffres pour janvier et février 1975 montrent un déficit de 24 millions de dollars, ce qui correspond au déficit global de 1973.

Les causes de cette augmentation sont évidentes. En 1974, les compagnies ont tenté de briser une grève au sein de l'industrie canadienne en important des pneus américains. Firestone, la compagnie américaine dont Whitby Tires est la filiale, a intensifié ses importations dans un vain effort pour briser la grève. Maintenant que la compagnie mère américaine a pris pied solidement sur le marché canadien, à quoi peut bien servir une simple filiale comme la compagnie Whitby?

Combien faudra-t-il de Canadiens réduits au chômage pour que le gouvernement et ses partisans se rendent compte de la nécessité pour le Canada de faire ce qu'il faut pour rester maître de son économie? Combien d'emplois détenus par des Canadiens faudra-t-il sacrifier aux compagnies mères des États-Unis avant que le gouvernement ne se rende compte de la nécessité de reviser et de sérieusement renforcer la loi sur l'examen de l'investissement étranger? Quand donc le gouvernement établira-t-il un contingentement pour l'importation et l'exportation des pneus?